

Communication N° 22 - 2012 au Conseil communal

Séance du 12 décembre 2012

Bâtiment administratif et locatif de la Damataire Rénovation et adaptation des installations techniques

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage du crédit d'investissement engagé pour la rénovation et l'adaptation des installations techniques de l'immeuble administratif et locatif de la Damataire en référence au préavis N° 02-2012.

Le décompte est le suivant :

• Crédit d'investissement accordé	CHF	310'600.00
• Total des dépenses	CHF	276'099.35
• Economie	CHF	34'500.65

La mise en concurrence des entreprises conformément à la Loi vaudoise sur les marchés publics et l'absence d'imprévus ont permis de dégager une économie sur le montant devisé des travaux.

Le total des dépenses de CHF 276'099.35, prélevé sur les disponibilités de la bourse communale, sera amorti sur 15 ans au maximum.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire municipal



Ph. Steiner

Pully, le 5 décembre 2012